

**Contrat de location de la Petite Salle Municipale de VORAY SUR L'OGNON
Week-End Version V4 valide à compter du 1^{er} Janvier 2025**

Mairie de VORAY 4 Place du Général Betant 70190 VORAY SUR L'OGNON
Tél : 03.81.56.81.23. Email : mairie.voray.ognon@wanadoo.fr

Locataire

Nom.....
. .
Prénom.....
. .
Adresse.....
. .
Tél..... Portable..... email.....

Désire louer la petite salle municipale pour le week-end du :

.....

Nature de la manifestation :

.....

Prix de la location 75 € (ou 100 € si non-résidents de Voray).
(Tables & Chaises & Equipements & Vaisselle compris),

Un **chèque de caution de 150,00 €** devra être versé lors de la prise des clés. Ce chèque, non encaissé, sera restitué lors de l'état des lieux de restitution et la constatation du bon état de la salle.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la petite salle municipale située Place Betant à Voray sur l'Ognon, **et accepte le contrat de location** suivant :

- La location de la salle est réservée en priorité aux habitants de la commune. Le mois précédent la date retenue la location est ouverte à tous.
- La location est proposée pour le week-end complet non divisible, du samedi matin au dimanche soir.
- L'heure de remise des clés et l'état des lieux seront déterminés avec le secrétariat de mairie.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking sur la place et autour de l'église (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant les garages).
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.

- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier, les éléments de la cuisine et la vaisselle contenus dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.
- La vaisselle sera rendue propre et rangée.
- Pour les sols en carrelage, ils devront être balayés et récurés y compris les escaliers si besoin.
- Pour le parquet il devra être balayé suivi d'un coup de serpillère humide sans produit.
- Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, le four seront laissés propres. Les tables et chaises devront être essuyés et rangés.
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers situés devant la salle tout en respectant le tri sélectif. Les cartons propres seront déposés dans la poubelle jaune. Les bouteilles en verre seront déposées dans le container à verre situé après le pont en haut de la Vieille route de Boulton (en aucun cas dans les poubelles).
- Tout dysfonctionnement (chauffage, le réfrigérateur, le four) devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de **1 heure du matin**, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront coupés.
- En cas de perte des clés, la reproduction sera facturée au locataire.
- Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie les lundis ou jeudis de 9H à 12H ou 14H à 19H, la semaine précédant la location pour fixer un rendez-vous.
- Le locataire doit remettre une copie de son attestation d'assurance de responsabilité civile au moment de la location.

Nota : le payement se fera par Titre émis par la perception de Gray.

Fait à Voray sur l'Ognon, le.....

Bon pour accord

Le Locataire,

Le Maire,